



Bulletin Officiel

N° 5473 Mardi 31 Octobre 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2 2-7

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT - 8-11

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE 12

AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT 13-17

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOTUVER – AGE - 18

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK – AGO - 19

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK – AGE - 20

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOTUVER – AGE - 21-22

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BKT – AGE - 23-24

COURBE DES TAUX

25

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

26-27

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP -

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

- MAXULA PLACEMENT SICAV

- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

بنك الأمان

AMEN BANK

*Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517*

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne
« Amen Bank Subordonné 2017-2 »
De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars
Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{ère} trimestre
Catégorie B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégorie E	7 ans à Coupon Unique*	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

1. Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2-1 Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

* Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

2-2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2-3 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : « Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations: Les obligations subordonnées seront nominatives.

Nature des titres : Titres de créances.

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- Suite -

Modalités et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

Jouissance :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Amortissement et remboursement :

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- Suite -

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

Paiement :

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D ; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale :

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E : 7ans

Durée de vie moyenne :

- Catégorie A : 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 7 ans in Fine
- Catégorie D : 7 ans

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

Rang de créance

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne

décidée par

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovins, caprins ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle-même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Registre de commerce : B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 21.941.250 DTs divisés en 21.941.250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/P/M 000

1.11-Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Teboulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

2 – Administration et contrôle :**2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- Contrôle :

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
Monsieur Ammar AMRI , Expert comptable inscrit au Fableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Bureau : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - Tel : 71 947 383 Fax : 71 947 604	2017-2019

*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1-Décision à l'origine de l'émission : L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

3.2-But de l'émission : Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

3.3-Caractéristique de l'émission : Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

3.4-Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

3.5-Droit préférentiel de souscription : La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

3.6-Période de souscription : Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.7-Etablissements domiciliaires : Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

3.8-Modalités et délais de délivrance des titres : La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

3.10-Structure du capital avant et après augmentation : La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rêunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%

- Suite -

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars
Registre de Commerce : B138962001
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki
– Les Berges du Lac- 1053 Tunis
Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Hannibal Lease** » et le public que l'augmentation du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 mai 2017** a été réalisée par :

- ✓ L'émission de 1 722 000 actions nouvelles au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.
- ✓ L'émission de 574 000 actions nouvelles par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

Le capital social est ainsi porté à **40 180 000** dinars divisé en **8 036 000 actions** nominatives de nominal cinq (**05**) dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

BANQUE DE L'HABITAT

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Souscription publique

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 17/11/2017, droits de souscription et d'attribution détachés.

- Suite -

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER

Siège social : Z.I Jbel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER » sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 14 novembre 2017 à 10 h00, au siège de la société à Jbel Oust, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par incorporation des réserves
2. Modification corrélative de l'article 6 du statut
3. Modification des articles 19 et 46 du statut
4. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social : 10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne – Groupe BPCE sont invités à réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 7 Novembre 2017 à 11 heures 30 minutes au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK
2. Lecture et approbation du rapport d'activité social de la BTK au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016
3. Lecture du rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016
4. Approbation des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016
5. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 62 de la loi 2016- 48 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales
6. Approbation des conventions visées à l'article 62 de la loi 2016-48 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales
7. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016
8. Lecture et approbation du rapport d'activité consolidé de la BTK au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016
9. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016
10. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016
11. Quitus de gestion aux administrateurs au titre de l'exercice 2016
12. Fixaion des jetons de présence et des Indemnités de fonctions des administrateurs
13. Nomination d'administrateurs
14. Pouvoirs pour formalités

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne- Groupe BPCE sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 07 Novembre 2017 à 12:30 heures au siège social de la banque Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social par création d'actions nouvelles
Conditions et modalités de l'émission
2. Pouvoirs à conférer au Conseil d'administration
3. Pouvoirs en vue des formalités

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER

Siège social : Z.I Jbel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Projet de résolutions de la société SOTUVER à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 14 novembre 2017 :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital approuve le dit rapport dans son intégralité et décide d'augmenter le capital d'un montant de 2 180 288 dinars par incorporation:

- ✓ des réserves spéciales d'investissement qui ont été constituées en vertu des dispositions de l'article 7 du code d'Incitations aux investissements d'un montant de 2 089 442,667 Dinars
- ✓ d'une partie du résultat reporté d'un montant 90 845,333 Dinars

Les 2180 288 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar (1 DT) chacune seront réparties entre les anciens actionnaires à raison de deux (02) actions nouvelles gratuites pour vingt trois (23) actions anciennes. Le capital social passe de 25 073 312 Dinars à 27 253 600 Dinars.

La jouissance des actions nouvelles est fixée à partir du 1^{er} Janvier 2018.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentation du capital.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital ci-dessus autorisé, de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à Vingt-sept millions deux cent cinquante trois mille six cent (27 253 600) Dinars divisé en Vingt-sept millions deux cent cinquante-trois mille six cent (27 253 600) actions de 1 Dinar chacune entièrement libérées. »

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

- Suite -

Troisième Résolution

Conformément à l'article 195 du code des sociétés commerciales (CSC), l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'Article 19 du statut comme suit :

4/ En cas de vacance par décès, démission d'un ou de plusieurs sièges d'administrateur, incapacité physique ou la survenance d'une incapacité juridique et si le nombre des administrateurs reste au moins égal au minimum statutaire, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à la nomination à titre provisoire, d'un nouvel ou de nouveau administrateur (s), en remplacement du ou des anciens administrateur (s) .

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Quatrième Résolution

Conformément à l'article 17 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'Aligna de l'Article 46 du statut comme suit :

Ancien Alinéa : Les dividendes sont payés aux époques et aux lieux fixés par l'assemblée générale ou par le conseil d'administration, entre les mains des actionnaires.

Nouvel Alinéa : Les dividendes sont payés sans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 7 novembre 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, d'augmenter le capital social qui est de 100.000.000 dinars divisé en 1.000.000 d'actions de 100 dinars chacune, entièrement libérées, d'une somme de 100.000.000 dinars et de le porter ainsi à 200.000.000 dinars par la création et l'émission de 1.000.000 d'actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 100 dinars.

Ces actions nouvelles seront émises au pair et seront libérées en totalité lors de la souscription. Les souscriptions à ces actions pourront être libérées, soit en numéraire, soit par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Société.

Les actions nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser cette augmentation du capital. Les actions seront souscrites à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

Conformément aux dispositions de l'article 301 du Code des sociétés commerciales, les actionnaires disposeront d'un délai de quinze jours à compter de la publication de la notice d'information au Journal Officiel de la République de Tunisie, pour exercer leur droit préférentiel de souscription.

Ce droit de souscription sera librement négociable pendant toute la durée de la souscription.

Les actionnaires bénéficieront d'un droit de souscription à titre réductible, en vue de la répartition des actions non absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible, laquelle répartition s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes ou droits y afférents possédés par les souscripteurs, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions.

Si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'administration pourra répartir librement les actions non souscrites, totalement ou partiellement. Elles ne pourront néanmoins, en aucun cas, être offertes au public.

Le Conseil d'administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation.

Il pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-dessus ou l'une d'elles seulement. L'augmentation de capital ne sera pas réalisée si, lorsqu'après l'exercice de ces facultés, le montant des souscriptions reçues n'atteint pas la totalité de l'augmentation de capital ou les trois quarts de cette augmentation, si le Conseil le décide.

- Suite -

Les actionnaires anciens seront invités à exercer leur droit préférentiel de souscription par une lettre recommandée avec avis de réception adressée à chacun d'eux.

Chaque actionnaire pourra, s'il le désire, conformément aux dispositions de l'article 296 du Code des sociétés commerciales, renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, de constater sa réalisation et de procéder aux modifications corrélatives aux statuts de la Société, et d'une façon générale, de remplir les formalités et faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter les présentes décisions et rendre définitive l'augmentation de capital décidée.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la BTK à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à

AVIS

COURBE DES TAUX DU 31 OCTOBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,293%		
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,316%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,424%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,532%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,582%	999,194
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018	5,613%		
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,622%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,661%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,814%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018	5,948%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,960%	995,805
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,998%	937,408
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,058%	992,550
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,280%	983,516
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,441%	975,296
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,501%	978,579
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		980,727
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,864%	968,443
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,958%	997,233
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,060%	942,121
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,326%	941,589
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,394%		937,183
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,403%	934,278
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,410%	931,507
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,417%	928,890
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,469%	928,623
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,486%	924,468
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,498%		940,284
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,641%	933,235
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,225%		938,769

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	169,795	169,813		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	114,940	114,956		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	98,330	98,341		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,449	100,467		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
5	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,141	15,143		
6	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,683	110,696		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
7	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,555	1,557		
8	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	108,941	109,033		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
9	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,327	41,331		
10	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,884	55,889		
11	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	117,929	117,875		
12	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	112,542	112,523		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
13	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	138,979	138,919		
14	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	517,174	516,913		
15	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	118,183	118,577		
16	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,400	127,396		
17	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,398	136,985		
18	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,512	119,489		
19	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	105,761	106,080		
20	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	156,582	156,925		
21	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,147	91,892		
22	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,119	99,024		
23	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	148,641	148,476		
24	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	131,985	131,939		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	100,994	101,238		
26	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	100,710	100,785		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	20,979	20,969		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2197,158	2292,667	2295,128		
29	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
30	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	119,245	118,641		
31	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	152,356	152,248		
32	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	160,315	161,645		
33	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,529	16,617		
34	FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5228,879	En liquidation	En liquidation		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5119,747	5203,477	5233,920		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,609	2,600		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,273	2,269		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,197	1,196		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,099	1,102		
40	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,105	1,110		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,102	1,106		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	116,205	116,392		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,736	119,734		
44	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	998,278	990,001		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,368	10,377		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
46	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,462	107,475
47	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,519	102,529
48	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,582	104,595
49	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,804	101,817
50	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,300	103,558	103,572
51	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,568	106,579
52	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	104,045	104,058
53	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,246	101,257
54	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	103,110	103,118
55	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,01	102,631	101,662	101,674
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,559	103,572
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,651	102,861	102,873
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	106,226	106,238
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,433	104,444
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,385	103,395
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	102,095	102,106
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,658	103,667
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	102,139	102,153
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,319	103,334
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,723	104,734
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	102,264	102,276
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,357	102,369
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,734	104,744
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,869	101,879

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,555	10,556
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,099	103,110
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,492	103,506
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,369	104,379
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,371	10,373

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	56,713	56,665
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	99,664	99,347
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,434	17,430
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	291,295	292,419
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,763	29,769
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2275,695	2281,613
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,177	71,218
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,588	54,593
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	103,587	103,788
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	89,356	89,537

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,697	10,710
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,346	11,359
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,971	13,992
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,310	12,314
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,584	13,562
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,068	12,054
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	146,762	146,429
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,232	140,025
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,899	8,888
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	101,620	101,444
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	85,629	85,796
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,658	87,290
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,254	96,422
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	95,288	95,779
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	94,185	94,166
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,062	10,048

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	101,554	102,370
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	147,003	147,167
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	106,769	106,510
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	103,342	102,390
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	203,850	204,706
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,796	184,645
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,430	157,368
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,705	21,947
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	137,289	135,904
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	117,290	118,927
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8760,119	8854,112
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	79,064	79,376
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	974,715	975,538
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5537,881	5536,237
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4933,611	4936,352
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,976	101,033

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	110,794	110,789
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10178,478	10714,596	10714,596

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Anonyme Carthage Médical-SA Carthage MED-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
37. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
38. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
39. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
40. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
41. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
46. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla –Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
57. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

59.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
15	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

					1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Anis LAADHAR (AMC Ernst & Young) et Mr Fadhel JAOUA (Financial Auditing & Consulting).

Bilan Consolidé
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2016	2015
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		16 991 820	16 133 007
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(14 121 510)	(13 237 785)
	IV.1	2 870 310	2 895 222
Immobilisations corporelles		189 937 297	186 466 066
- Amortissements des immobilisations corporelles		(172 678 991)	(170 090 274)
- Provision pour dépréciation des immobilisations		(47 059)	(47 059)
	IV.1	17 211 248	16 328 733
Immobilisations financières		673 047	695 759
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(3 000)	-
	IV.2	670 047	695 759
Total des actifs immobilisés		20 751 605	19 919 714
Autres actifs non courants	IV.3	80 832	62 890
Total des actifs non courants		20 832 438	19 982 603
Actifs courants			
Stocks		33 290 299	45 015 253
- Provisions pour dépréciation des stocks		(1 226 088)	(993 849)
	IV.4	32 064 210	44 021 404
Clients et comptes rattachés		47 628 797	51 394 899
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(29 189 221)	(24 968 557)
	IV.5	18 439 577	26 426 342
Autres actifs courants	IV.6	15 152 760	20 663 739
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(2 238 490)	(1 770 268)
		12 914 269	18 893 471
Placements et autres actifs financiers	IV.7	1 807 836	209 512
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.8	5 043 683	4 780 448
Total des actifs courants		70 269 576	94 331 176
Total des actifs		91 102 014	114 313 780

Bilan Consolidé
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2016	2015
Capitaux propres			
Capital social		12 623 469	12 623 469
Actions propres		(325 724)	(325 724)
Réserves consolidées		(175 972 138)	(172 874 933)
Autres capitaux propres consolidés		11 098 374	10 479 231
Résultat de l'exercice, part du groupe		(37 417 595)	(3 097 206)
Total des capitaux propres	IV.9	(189 993 614)	(153 195 163)
Intérêts minoritaires dans autres capitaux propres		1 727 072	1 619 984
Intérêts minoritaires dans résultat		(1 764 292)	(231 515)
Total des intérêts minoritaires	IV.10	(37 220)	1 388 469
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	IV.11	41 986 228	59 964 553
Autres passifs non courants	IV.12	845 149	844 649
Provisions pour risques et charges	IV.13	7 828 767	4 783 768
Total des passifs non courants		50 660 145	65 592 970
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.14	9 961 409	11 900 657
Autres passifs courants	IV.15	68 846 014	60 388 268
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.16	151 665 279	128 238 578
Total des passifs courants		230 472 703	200 527 503
Total des passifs		281 132 848	266 120 473
Total des capitaux propres et des passifs		91 102 014	114 313 780

Etat de résultat Consolidé
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation			
Revenus	IV.17	57 828 118	100 270 411
Autres produits d'exploitation	IV.18	152 827	1 136 127
Total des produits d'exploitation		57 980 945	101 406 538
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours	IV.4	10 533 466	(5 726 691)
Achats de marchandises consommés	IV.19	9 599 979	3 801 501
Achats d'approvisionnements consommés	IV.20	17 079 207	53 546 414
Charges de personnel	IV.21	29 178 747	30 983 206
Dotations aux amortissements et aux provisions	IV.22	10 012 630	4 362 182
Autres charges d'exploitation	IV.23	6 311 983	8 006 276
Total des charges d'exploitation		82 716 012	94 972 888
Résultat d'exploitation		(24 735 067)	6 433 650
Charges financières nettes	IV.24	14 080 207	12 541 790
Produits des placements	IV.25	29 172	19 454
Autres gains ordinaires	IV.26	143 030	3 126 841
Autres pertes ordinaires	IV.27	360 438	28 865
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(39 003 510)	(2 990 710)
Impôt sur les bénéfices	IV.28	178 377	338 011
Résultat net des sociétés intégrées		(39 181 887)	(3 328 720)
Part revenant aux intérêts minoritaires	IV.9	1 764 292	231 515
Résultat net revenant à la société mère		(37 417 595)	(3 097 206)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable revenant à la société mère		(37 417 595)	(3 097 206)

Etat des flux de trésorerie consolidé

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice clos le	
		31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		(39 181 887)	(3 328 720)
Ajustements pour:			
Amortissements et provisions	IV.29	10 357 192	4 207 016 (*)
Variations des :			
Stocks	IV.30	11 724 953	(4 355 974)
Créances	IV.31	3 766 103	(854 114)
Autres actifs courants	IV.32	5 510 981	(7 403 121)
Placements et autres actifs financiers	IV.33	(1 625 842)	(30 050)
Fournisseurs et autres dettes	IV.34	15 321 854	12 679 209
Plus ou moins values de cession	IV.35	(20 029)	(10 869) (*)
Transfert de charges	IV.36	486 249	(3 207)
Variation de l'écart de conversion	IV.37	799 341	(141 085)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		7 138 915	759 085
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	IV.38	(2 764 803)	(2 013 303)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	IV.39	52 058	21 680
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	IV.40	(886)	(37 415)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	IV.41	33 062	-
Décassements provenant de l'acquisition d'autres actifs non courants	IV.42	(32 663)	(33 595)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(2 713 231)	(2 062 633)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	700
Encaissements provenant des emprunts	IV.43	13 194 791	50 572 991
Remboursement d'emprunts	IV.44	(15 651 204)	(54 750 107)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement		(2 456 413)	(4 176 415)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IV.45	15 392	15 556
Incidence de la conversion des flux de trésorerie des filiales étrangères	IV.46	123 090	(34 979)
Variation de trésorerie		2 107 753	(5 499 387)
Trésorerie au début de l'exercice		(35 594 761)	(30 095 374)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	IV.47	(33 487 008)	(35 594 761)

^(*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note X)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRESENTATION DU GROUPE

I.1. STRUCTURE JURIDIQUE DES SOCIETES DU GROUPE

Le groupe « STIP » est composé de quatre sociétés qui sont :

1- La société STIP SA qui est une société anonyme, créée le 21 juillet 1980. Son capital qui était de 42 078 240 DT a été réduit, par l'AGE du 30 juin 2008, pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivie d'effets pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 juin 2014 a réduit le capital de 3 DT pour le porter de 12.623.472 DT à 12.623.469 DT, et ce, moyennant l'annulation d'une action achetée par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal, la fabrication et la commercialisation de pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société SONAP, la STIP est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2001, a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente. Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10% du capital social.

2- La société SOMACOP est une société anonyme constituée en 1983. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises et s'élève au 31 décembre 2016, à 595 000 DT.

La société a pour objet le commerce de tout article en pneumatique et industriel, la vulcanisation du caoutchouc et de ses dérivés et la commercialisation de tous articles et matériels se rapportant à la manutention ainsi que tous les accessoires se rapportant à ladite activité.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

3- La société SOMACOP PLUS est une société à responsabilité limitée constituée en 1998 avec un capital de 10 000 DT. Au 1^{er} mars 2013, le capital a été augmenté de 290 000 DT pour s'élever, au 31 décembre 2014, à 300 000 DT divisé en 60.000 parts sociales de 5 dinars chacune.

L'AGE du 1^{er} septembre 2015 a décidé d'augmenter le capital social de 700 000 DT et ce par la création de 140 000 parts sociales nouvelles de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à 1 000 000 DT divisé en 200 000 parts sociales de 5 dinars chacune.

La société a pour objet le commerce de tout article de pneumatiques de caoutchouc industriel, la promotion, la vente, la réparation et la vulcanisation du pneumatique, de ses dérivés et ses composantes ainsi que l'entretien et la maintenance des véhicules et plus particulièrement des pneumatiques et tout organe ayant un rapport direct ou indirect avec ceux-ci.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

4- La société SMTP Amine est une société anonyme de droit marocain constituée en 1997. Son capital est de 55 943 000 DM.

La société a pour objet l'achat, la vente et l'importation de pneumatiques de toutes dimensions sur l'ensemble du territoire marocain ainsi que le service après vente des pneumatiques.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit fiscal marocain.

I.2. PARTICIPATION ET ORGANIGRAMME DU GROUPE

Les participations de la société STIP dans ses filiales se détaillent comme suit :

- La STIP détient 59 491 actions sur les 59 500 actions composant le capital de la SOMACOP, soit un pourcentage de contrôle de 99,98%.
- La SOMACOP détient 199 800 parts des 200 000 parts sociales composant le capital social de la SOMACOP PLUS, soit un pourcentage de contrôle de 99,90%.
- La STIP détient 363 978 actions des 559 430 actions composant le capital de la SMTP Amine, soit un pourcentage de contrôle de 65,06%.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables NCT 35 à 39 relatives à la consolidation.

Aux fins d'intégration, la conversion en monnaie de présentation (Dinar Tunisien) des comptes des filiales étrangères, est effectuée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 21 « *Effets des variations des cours en monnaies étrangères* ».

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

II.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

CONTINUITE D'EXPLOITATION

Le groupe a accusé une perte nette consolidée de 37.417.595 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, portant les capitaux propres consolidés arrêtés à cette date à la somme négative de 189.993.614 DT. Sur une base consolidée, le passif exigible était, au 31 décembre 2016, supérieur de 160.203.127 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 190.030.834 DT au total de l'actif.

En effet, la société mère et 2 de ses filiales connaissent des difficultés économiques qui peuvent être résumées comme suit :

STIP

Les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation de la STIP, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016, ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs ainsi que ses dettes fiscales et sociales dans les délais convenus ou légaux. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts successifs de la production suivis d'un arrêt total et continu de celle-ci depuis la fin du mois de mai 2016 et de protestations des employés de l'usine de M'saken. La fin du mouvement social à ladite usine et la reprise de la production ont eu lieu en date du 9 décembre 2016 après la conclusion d'un accord, avec la partie syndicale, au siège du ministère des affaires sociales.

Suite à l'acquisition par la société Africa Holding d'une quantité de titres STIP lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société, et à l'occasion de l'Offre Publique d'Achat initiée par la société Africa Holding en réponse à la décision du CMF du 24 août 2016 relative à la soumission de cette dernière à une OPA obligatoire portant sur le reste du capital de la STIP qu'elle ne détient pas, ce nouvel actionnaire majoritaire a exprimé ses intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines industriel (prévoyant un investissement matériel pour la production de nouvelles dimensions), financier (prévoyant le financement du cycle d'exploitation) et social (envisageant le départ à la retraite anticipée de certains employés avec le recrutement de personnel technique qualifié). Ces axes s'insèrent dans le cadre d'un plan de restructuration qui fera l'objet de négociations avec les autorités compétentes. Un plan de sauvetage de la société a été établi en 2017.

Outre le déblocage des matières premières stockées au port pour non règlement des fournisseurs grâce à un financement en devises obtenu, au cours du 2^{ème} semestre 2016, auprès de la Banque de l'Habitat pour 3 700 000 DT (en contrepartie d'une garantie personnelle du nouveau PDG de 2 000 000 DT), la STIP a pu bénéficier, au cours du 1^{er} semestre 2017, de 2 financements en devises supplémentaires auprès de la même banque pour 10 000 000 DT (en contrepartie d'une garantie personnelle du nouveau PDG de 5 000 000 DT) et pour 2 000 000 DT. Par ailleurs, le nouvel actionnaire a procédé, en octobre et décembre 2016, à l'injection, conformément à la démarche convenue lors de la réunion ayant eu lieu au ministère de l'industrie en date du 29 juillet 2016, de la somme de 2 000 000 DT en compte courant associé pour faire face aux besoins de la société et a entamé, dans le cadre de la recherche d'un partenaire stratégique, les négociations avec la compagnie japonaise TOYOMOTO pour une prise de participation dans le capital. Ces négociations ont abouti à la signature, en juillet 2017, d'une lettre d'intention sur le partenariat envisagé.

D'un autre côté, la STIP est entrée en lock-out à partir du 22 mai 2017 pour une durée limitée à 2 semaines (la durée prévue était 3 mois) suite à un accord conclu à l'issue d'une réunion des partenaires sociaux le 2 juin 2017, et ce pour les raisons suivantes : d'abord, le non respect du cahier des charges organisant les opérations d'importation de pneus, ensuite, l'arrêt total des ventes de la société en raison de l'inondation du marché par les importateurs de pneus conjuguée avec l'importation anarchique et le commerce parallèle, et enfin, le refus de la demande de mise en chômage technique formulée par la société objet des deux réunions de conciliation en dates du 6 avril 2017 et du 4 mai 2017. L'usine de M'saken a été fermée, de nouveau, en juillet 2017, suite à la baisse de la production à moins de 5% de la production normale au cours du mois de juin.

SOMACOP

Les menaces pesant sur la continuité d'exploitation de la SOMACOP se présentent comme suit :

- Baisse du chiffre d'affaires en 2016 de 16,5% par rapport à celui de 2015,
- Baisse importante, en 2016, du niveau des stocks de marchandises de 59% par rapport à l'exercice 2015,
- Augmentation des créances douteuses et, par conséquent, des provisions pour dépréciation des comptes clients de 3.343.378 DT,
- Situation financière déséquilibrée avec des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social.

SMTP Amine

Les menaces pesant sur la continuité d'exploitation de la SMTP se présentent comme suit :

- Rupture de la chaîne des approvisionnements courant l'exercice 2016 par la STIP, principal fournisseur de la société et actionnaire majoritaire,
- Baisse importante des achats de marchandises en 2016 à hauteur de 62% par rapport à l'exercice 2015,
- Baisse importante du chiffre d'affaires en 2016, soit 61% par rapport à l'exercice 2015,
- Baisse importante, en 2016, du niveau des stocks de marchandises de 73% par rapport à l'exercice 2015,
- Perte cumulée de 2013 à 2016 de 33.939.290 MAD (soit la contrevaletur de 7.702.522 DT),
- Situation nette qui se dégrade constamment de 2013 à 2016, soit une baisse de 51%,
- Suspension des règlements du fournisseur STIP par la société avec un encours échu non encore réglé de 38.660.427 MAD (soit la contrevaletur de 8.773.984 DT) datant des exercices 2015 et 2016 ainsi que des frais de gestion et des intérêts de comptes courants dus à la STIP s'élevant à 2 849 500 MAD (soit la contrevaletur de 646.694 DT).

Faute d'accès aisé et systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières de la société mère, d'accords de rééchelonnement des échéances impayées de ses emprunts, d'un solutionnement des difficultés causées à la STIP par la concurrence déloyale provoquée par les importations anarchiques des pneus et par le commerce parallèle et d'un climat social serein et favorable pour la production et pour le développement de ladite entreprise et à défaut de concrétisation d'un plan de restructuration de la société mère lui permettant de surmonter ses difficultés et de relancer son activité, et par conséquent, l'activité de ses filiales, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation du groupe. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que le groupe sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

UNITE MONETAIRE

Les états financiers consolidés sont établis en Dinar Tunisien.

Les états financiers individuels des filiales étrangères ont été intégrés en appliquant les procédures de conversion décrites ci-après (Cf. III.3).

Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangères réalisées par les entités dont la monnaie fonctionnelle est le Dinar Tunisien ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputées directement aux résultats conformément aux dispositions de la norme NC 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Know How	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	2,5% à 5%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%

La société mère a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT inscrite parmi les autres capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux
Constructions	2,5% à 5%
Matériels et outillages industriels	20%

STOCKS

Les stocks (de matières premières, matières consommables, produits en cours, produits finis et marchandises) sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent conformément au paragraphe 31 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'achat pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières, de matières consommables et de marchandises, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par le groupe, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Les pièces de rechange pouvant être utilisés de manière diversifiée constituent des stocks valorisés au coût d'achat. En revanche, les pièces de rechange spécifiques utilisés exclusivement pour des immobilisations non interchangeables sont traitées en tant qu'immobilisations conformément à la norme compte NC 05 relative aux immobilisations corporelles.

L'évaluation des stocks à leur valeur de réalisation nette doit aboutir à la constatation de toute dépréciation et perte éventuelle sur les stocks détenus par la société en charges de l'exercice au cours duquel la dépréciation ou la perte s'est produite. La valeur de réalisation nette des stocks est déterminée sur la base de l'hypothèse la plus vraisemblable de la valeur probable de réalisation des stocks dans des conditions normales de vente. Il est également tenu compte des données connues après la clôture de l'exercice dans la mesure où ces données confirment les conditions existantes à la clôture de l'exercice.

EMPRUNTS ET CHARGES D'EMPRUNT

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

Les charges d'emprunts sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financières nettes", à mesure qu'elles sont courues. Lorsqu'elles se rapportent à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus), elles sont incorporées dans le coût conformément aux dispositions de la norme comptable NC 13 relative aux charges d'emprunt.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes consolidés, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme NC 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

Revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises et de produits fabriqués par le groupe sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- Le groupe a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété,

- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable,
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront au groupe,
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus découlant de la prestation de services sont, lorsque le résultat peut être estimé de façon fiable, comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations à la date d'arrêté des états financiers consolidés.

Les revenus résultant de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers moyennant intérêts, redevances ou dividendes sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- La contrepartie obtenue de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers peut être mesuré de façon fiable,
- Le recouvrement de la contrepartie obtenue est raisonnablement sûr.

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties au titre de la vente de marchandises et produits fabriqués, de prestations de services ou de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers prend naissance après la constatation des revenus, une provision distincte est constituée pour en tenir compte ; le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté.

III. PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

III.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la STIP et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation.

Par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2015, le périmètre de consolidation n'a connu aucune variation et comprend quatre sociétés intégrées globalement au 31 décembre 2016.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt revenant au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Mère			
Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	IG	100,00%	100,00%
Filiales			
SOMACOP	IG	99,98%	99,98%
SOMACOP PLUS	IG	99,90%	99,89%
SMTP Amine	IG	65,06%	65,06%

IG: Intégration globale

III.2. METHODES DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

III.3. REGLES DE CONSOLIDATION

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition sont identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrées globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

- *Opérations réciproques*

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

- *Actions émises par la STIP détenues par le groupe*

Les actions émises par la STIP et acquises dans l'objectif de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par le groupe sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les capitaux propres consolidés.

- *Conversion des états financiers individuels des filiales étrangères*

Le résultat et la situation financière de la SMTP, établie au Maroc, et libellés en Dirham Marocain (Monnaie fonctionnelle) ont été convertis en Dinar Tunisien (Monnaie de présentation) en utilisant les procédures suivantes :

- (a) Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté (y compris à titre comparatif) ont été convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- (b) Les produits et les charges de chaque compte de résultat (y compris à titre comparatif) ont été convertis au cours de change moyen pour la période ; et
- (c) Tous les écarts de change en résultant ont été portés en capitaux propres sous rubrique distincte intitulée « Ecart de conversion ». Les écarts de change cumulés provenant de la conversion et attribuables aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires et portés en tant que tels dans le bilan consolidé.

Un cours de change moyen pour la période a été utilisé pour la conversion des flux de trésorerie de la SMTP. En effet, IAS 21 n'autorise pas l'utilisation du cours de change à la date de clôture pour la conversion des flux de trésorerie d'une filiale étrangère.

III.4. DATE DE CLOTURE

La date de clôture retenue pour l'arrêté des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

IV. NOTES EXPLICATIVES DES ETATS FINANCIERS

IV.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent au 31/12/2016 à 21 081 558 DT. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Transferts	Ecart de conversion	Valeur brute au 31/12/2016	Amorts cumulés au 31/12/2015	Dotation 2016	Régularisation cessions	Ecart de conversion	Ecritures de consolidation	Amorts cumulés au 31/12/2016	VCN au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles													
-Know How	7 004 062	-	-	-	-	7 004 062	(7 004 062)	-	-	-	-	(7 004 062)	0
-Logiciels	879 147	3 708	-	14 250	6 585	903 690	(815 320)	(31 945)	-	(6 318)	-	(853 584)	50 106
-Fonds commercial	8 234 618	-	-	-	848 520	9 083 138	(5 418 403)	(41 735)	-	-	(803 650)	(6 263 787)	2 819 351
-Brevet	230	-	-	-	-	230	-	(77)	-	-	-	(77)	153
-Encours	14 950	-	-	(14 250)	-	700	-	-	-	-	-	-	700
Sous-total (I)	16 133 007	3 708	-	-	855 105	16 991 820	(13 237 785)	(73 757)	-	(6 318)	(803 650)	(14 121 510)	2 870 310
Immobilisations corporelles													
-Terrains	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	-	-	1 368 098
-Constructions	25 005 333	-	-	-	31 112	25 036 445	(18 063 610)	(842 531)	-	(12 389)	-	(18 918 531)	6 117 915
-Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	-	870 029	(614 171)	(12 793)	-	-	-	(626 964)	243 065
-Constructions sur sol d'autrui	155 500	-	-	-	-	155 500	(186 092)	-	-	-	-	(186 092)	(30 592)
-Agencement et Aménagt. des constructions	3 778 453	-	-	-	-	3 778 453	(3 262 007)	(27 110)	-	-	-	(3 289 117)	489 337
-Matériel & outillages industriels	103 441 178	970 571	(245 114)	150 911	89 198	104 406 745	(100 081 326)	(717 134)	238 963	(64 356)	-	(100 623 853)	3 782 892
-Matériel & outill. industriels réévalués	37 673 262	-	-	-	-	37 673 262	(37 588 466)	-	-	-	-	(37 588 466)	84 796
-Matériel de transport (*)	3 144 263	132 004	(68 211)	-	160 831	3 368 887	(2 352 798)	(227 451)	67 761	(9 878)	(121 502)	(2 643 867)	725 020
-Matériel informatique (*)	1 433 185	20 409	-	11 606	30 951	1 496 151	(1 256 586)	(44 023)	-	(18 800)	(11 199)	(1 330 607)	165 544
-Agencement, Aménagts & Installations (*)	3 963 350	350 816	(112 373)	-	656 302	4 858 096	(3 203 616)	(230 943)	86 944	(470 897)	(155 819)	(3 974 331)	883 765
-Equipement de bureau	4 426 628	3 177	(495)	-	8 339	4 437 649	(3 481 604)	(7 574)	495	(8 482)	-	(3 497 165)	940 484
-En cours	1 206 786	1 443 713	-	(162 517)	-	2 487 982	-	-	-	-	-	-	2 487 982
	186 466 066	2 920 691	(426 193)	-	976 734	189 937 297	(170 090 276)	(2 109 559)	394 164	(584 802)	(288 520)	(172 678 991)	17 258 306
Prov pour dépréciation immo SMTP							(47 059)					(47 059)	(47 059)
Sous-total (II)	186 466 066	2 920 691	(426 193)	-	976 734	189 937 297	(170 137 335)	(2 109 559)	394 164	(584 802)	(288 520)	(172 726 050)	17 211 248
Total général (I+II)	202 599 073	2 924 399	(426 193)	-	1 831 839	206 929 118	(183 375 120)	(2 183 317)	394 164	(591 119)	(1 092 169)	(186 847 560)	20 081 558

(*) Parmi les éléments des rubriques « Matériel de transport », « Matériel informatique » et « AAI », figurent des immobilisations exploitées dans le cadre de contrats de leasing. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur comptable nette de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Valeur brute	3 114 533	2 986 202
Amortissements cumulés	(2 001 219)	(1 859 606)
Valeur comptable nette	1 113 313	1 126 596

IV.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31/12/2016 à 670 047 DT contre 695 759 DT au 31/12/2015. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Dépôts et cautionnements versés	602 684	602 161
Dépôts bancaires	70 364	93 598
Total brut	673 047	695 759
Provision pour dépréciation	(3 000)	-
Total net	670 047	695 759

IV.3. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31/12/2016 à 80 832 DT contre 62 890 DT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Charges à répartir	197 446	146 464
Résorption des charges à répartir	(116 614)	(83 574)
Total	80 832	62 890

IV.4. STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31/12/2016 à 32 064 210 DT contre 44 021 404 DT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Matières premières	12 831 503	8 875 276
Autres approvisionnements	8 088 140	8 278 151
Marchandises	3 382 143	8 339 847
Produits finis	5 829 461	17 299 047
En-cours de productions de biens	3 159 052	2 222 932
Total brut	33 290 299	45 015 253
Provision pour dépréciation	(1 226 088)	(993 849)
Valeur nette	32 064 210	44 021 404

IV.5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2016, en valeurs nettes, à 18 439 577 DT contre 26 426 342 DT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Clients	18 173 766	13 718 645 (*)
Clients, effets à recevoir	434 317	817 728
Clients douteux	28 815 784	17 583 407
Clients, chèques en caisse	204 931	19 275 119
Total brut	47 628 797	51 394 899
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(29 189 221)	(24 968 557)
Valeur nette	18 439 577	26 426 342

(*) Les sous-postes "Clients locaux" et "Clients étrangers" tels que figurant dans les notes aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2015 respectivement pour 2.113.897 DT et 11.604.748 DT ont été regroupés sous l'intitulé "Clients" à des fins comparatives.

IV.6. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2016 à 12 914 269 DT contre 18 893 471 DT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Fournisseurs débiteurs	2 206 726	4 753 306
Tunisie factoring	12 884	901 624
Personnel et comptes rattachés débiteurs	189 743	188 420
Etat et comptes rattachés débiteurs	10 636 714	14 025 555
Comptes courants associés débiteurs	89 888	73 107
Autres débiteurs	456 858	369 290
Comptes de régularisation Actif	1 559 947	352 437
Total brut	15 152 760	20 663 739
Provision pour dépréciation	(2 238 490)	(1 770 268)
Valeur nette	12 914 269	18 893 471

IV.7. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31/12/2016 à 1 807 836 DT contre 209 512 DT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Régies d'avance & accreditifs (supérieurs à 3 mois)	730 391	114 807
Titres de placement STB	99 998	99 998
Autres placements courants	1 000 000	-
Intérêts à recevoir	10 258	-
Total brut	1 840 646	214 805
Provision pour dépréciation	(32 810)	(5 293)
Valeur nette	1 807 836	209 512

IV.8. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2016 à 5 043 683 DT contre 4 780 448 DT au 31/12/2015. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Banques	2 446 722	461 032
Caisses	80 664	68 219
Chèques à encaisser	2 155 185	3 353 731
Régies d'avance & accreditifs (inférieurs à 3 mois)	-	493 467
Bons de trésor	404 000	404 000
Total	5 086 571	4 780 448
Provision pour dépréciation	(42 888)	-
Valeur nette	5 043 683	4 780 448

IV.9. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres consolidés sont passés de (153 195 163) DT au 31/12/2015 à (189 993 614) DT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Capital social	12 623 469	12 623 469
Total 1 : Capital social	12 623 469	12 623 469
Réserve légale	2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales	2 603 050	2 603 050
Résultats reportés	(180 995 101)	(177 897 895)
Total 2 : Réserves consolidées	(175 972 138)	(172 874 933)
Réserve spéciale de réévaluation	7 705 346	7 705 346
Subvention d'investissement	36 417	47 817
Autres compléments d'apport	2	2
Ecart de conversion	3 356 610	2 726 066
Total 3 : Autres capitaux propres	11 098 374	10 479 231
Actions propres	(325 724)	(325 724)
Total 4 : Actions propres	(325 724)	(325 724)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	(152 576 019)	(150 097 957)
Résultat net des sociétés intégrées	(39 181 887)	(3 328 720)
Part revenant aux intérêts minoritaires	1 764 292	231 515
Total 5 : Résultat de l'exercice, part du groupe	(37 417 595)	(3 097 206)
Total des capitaux propres consolidés	(189 993 614)	(153 195 163)

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Actions propres	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat, part du groupe	Total
Solde au 31/12/2014	12 623 469	(325 724)	(169 045 645)	10 583 358	(3 829 288)	(149 993 830)
Report des résultats			(3 829 288)		3 829 288	-
Subvention d'investissement nette				(13 365)		(13 365)
Ecart de conversion				(90 762)		(90 762)
Résultat de l'exercice, part du groupe					(3 097 206)	(3 097 206)
Solde au 31/12/2015	12 623 469	(325 724)	(172 874 933)	10 479 231	(3 097 206)	(153 195 163)
Report des résultats			(3 097 206)		3 097 206	-
Subvention d'investissement nette				(11 400)		(11 400)
Ecart de conversion				630 544		630 544
Résultat de l'exercice, part du groupe					(37 417 595)	(37 417 595)
Solde au 31/12/2016	12 623 469	(325 724)	(175 972 138)	11 098 374	(37 417 595)	(189 993 614)

IV.10. INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires ont passé de 1 388 469 DT au 31/12/2015 à (37 220) DT au 31/12/2016. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Intérêts minoritaires dans le capital et les réserves	(75 431)	156 083
Intérêts minoritaires dans l'écart de conversion	1 802 504	1 463 901
Intérêts minoritaires dans le résultat	(1 764 292)	(231 515)
Total	(37 220)	1 388 469

IV.11. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31/12/2016 à 41 986 228 DT contre 59 964 553 DT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Échéances à plus d'un an sur emprunts STIP	41 757 051	59 626 979
Échéances à plus d'un an sur emprunts SMTP	159 754	300 644
Échéances à plus d'un an sur emprunts SOMACOP	69 423	36 930
Total	41 986 228	59 964 553

Le tableau des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit :

Libellé	31/12/2015	Nouv Empts	Remboursements	Ecart de conv	31/12/2016	A + d'un an	A - d'un an	Impayés
Emprunts bancaires	89 967 588		(2 670 127)	4 015	87 301 476	41 699 507	17 775 327	27 826 642
Emprunts leasing	648 428	128 264	(181 591)		595 101	232 163	362 934	3
Autres emprunts	71 096				71 096	54 557	13 257	3 282
Total	90 687 112	128 264	(2 851 718)	4 015	87 967 673	41 986 228	18 151 518	27 829 928

IV.12. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31/12/2016 à 845 149 DT contre 844 649 DT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Emprunts et dettes assortis C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	500	-
Total	845 149	844 649

(*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien à la STIP depuis les premières années d'activité et qui provient d'un don Italien.

IV.13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2016 à 7 828 767 DT contre 4 783 768 DT au 31/12/2015. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Provision pour indemnités de départ à la retraite	3 196 189	2 955 953
Autres provisions pour risques et charges	4 632 578	1 827 815
Total	7 828 767	4 783 768

IV.14. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2016 à 9 961 409 DT contre 11 900 657 DT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
Fournisseurs d'exploitation locaux	4 561 853	3 097 199
Fournisseurs d'exploitation étrangers	1 007 697	2 059 235
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	1 139 413	3 420 839
Fournisseurs d'exploitation locaux, effets à payer	314 498	2 897 986
Fournisseurs d'exploitation, effets impayés	2 481 219	-
Total des fournisseurs d'exploitation	9 504 681	11 475 260
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>		
Fournisseurs d'immobilisations locaux	118 994	118 994
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs d'immobilisations locaux, retenues de garantie	312 180	280 849
Total des fournisseurs d'immobilisations	456 729	425 398
Total	9 961 409	11 900 657

IV.15. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2016 à 68 846 014 DT contre 60 388 268 DT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Clients créditeurs	4 003 670	4 035 605
Personnel et comptes rattachés créditeurs	20 424 077	14 364 503
Etat et comptes rattachés créditeurs	39 554 163	35 861 980
Comptes courants associés créditeurs	1 326 670	1 414 078
Sociétés du groupe	2 017 389	-
Autres créditeurs	346 581	156 565
Comptes de régularisation Passif	1 037 595	4 470 471
Provisions courantes pour risques et charges	135 870	85 065
Total	68 846 014	60 388 268

IV.16. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2016 à 151 665 279 DT contre 128 238 578 DT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Échéances à moins d'un an sur emprunts	18 151 518	14 120 010 (*)
Echéances impayées sur emprunts	27 829 928	16 602 550
Emprunts courants	29 852 841	28 717 583 (*)
Intérêts courus	37 257 413	28 423 227
Banques	38 573 579	40 375 209
Total	151 665 279	128 238 578

(*) Des crédits liés au financement du cycle d'exploitation figuraient au 31/12/2015 indument parmi les composantes du sous-poste "Echéances à moins d'un an sur emprunts" pour un encours de 14.439.526 DT. Le rattrapage de cette erreur matérielle a donné lieu au reclassement dudit montant parmi les composantes du sous-poste "Emprunts courants".

IV.17. REVENUS

Les revenus réalisés au cours de 2016 s'élèvent à 57 828 118 DT contre 100 270 411 DT réalisés au cours de 2015. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2016	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015
Ventes locales		
Ventes locales de produits finis	28 859 119	53 662 455
Ventes locales de marchandises	15 073 726	17 570 801
Ventes locales de produits intermédiaires	160 389	371 348
Ristournes sur ventes locales	(1 741 865)	(7 431 432)
Total des ventes locales	42 351 368	64 173 172
Ventes à l'étranger		
Ventes de produits finis à l'étranger	5 550 950	12 950 074 (*)
Ventes de marchandises à l'étranger	8 766 999	21 898 313 (*)
Prestations de services à l'étranger	1 196 922	1 272 614
Ristournes sur ventes à l'étranger	(38 121)	(23 763)
Total des ventes à l'étranger	15 476 750	36 097 239
Total	57 828 118	100 270 411

(*) Le sous-poste "Exportation de produits finis et de marchandises" figurant dans les notes aux états financiers consolidés de l'exercice 2015 pour 34.848.387 DT a été éclaté à des fins comparatives sous les intitulés "Ventes de produits finis à l'étranger" et "Ventes de marchandises à l'étranger".

IV.18. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation totalisent 152 827 DT au titre de l'exercice 2016 contre 1 136 127 DT au titre de l'exercice 2015. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2016	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015
Assurance, participation aux bénéfices	-	705 858
Ventes de déchets	86 466	133 830
Prestations de services	22 304	28 618
Produits des activités annexes	27 754	36 530
QP des subventions d'investissement inscrite au résultat	11 400	13 365
Subvention d'exploitation	-	12 852
Autres produits	4 903	205 073
Total	152 827	1 136 127

IV.19. ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMES

Les achats de marchandises consommés totalisent 9 599 979 DT au titre de l'exercice 2016 contre 3 801 501 DT au titre de l'exercice 2015. Les achats de marchandises consommés se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2016	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015
Achats de marchandises	4 254 826	6 439 361
Variation de stocks de marchandises	5 345 153	(2 637 860)
Total	9 599 979	3 801 501

IV.20. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent 17 079 207 DT au titre de l'exercice 2016 contre 53 546 414 DT en 2015. Ces achats consommés se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2016	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015
Achats de matières premières	20 394 221	48 237 268
Variation de stocks de matières premières	(6 085 821)	(483 012)
Sous total	14 308 399	47 754 257
Achats de fournitures et de matières consommables	2 582 340	5 696 080
Variation de stocks de fournitures et matières consommables	188 468	96 077
Total général	17 079 207	53 546 414

IV.21. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel encourus en 2016 s'élèvent à 29 178 747 DT contre 30 983 206 DT en 2015. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2016	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015
Salaires	23 060 035	24 318 325
Charges sociales	5 204 205	5 595 789
Autres charges sociales	198 818	370 622
Cotisations au Fonds social	475 453	553 830
Indemnités de départ à la retraite	240 236	144 639
Total	29 178 747	30 983 206

IV.22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au titre de l'exercice 2016 à 10 012 630 DT contre 4 362 182 DT au titre de l'exercice 2015. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2016	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015
Dotation aux résorptions des charges à répartir	22 430	18 475
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 112 042	2 637 782
Dotation aux amortissements des immobilisations financières	3 000	
Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks	283 453	168 740
Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes clients	4 155 144	571 754
Dotation aux provisions pour dépréciation des AAC	322 344	842 800
Dotation aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	68 708	3 277
Dotation aux provisions pour risques et charges	2 956 634	704 347
Reprise sur provisions pour dépréciation des stocks	(42 967)	(311 365)
Reprise sur provisions pour dépréciation des comptes clients	(541 705)	(36 267)
Reprise sur provisions pour dépréciation des AAC	(305 738)	
Reprise sur provisions pour risques et charges	(20 715)	(237 361)
Total	10 012 630	4 362 182

IV.23. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation supportées en 2016 s'élèvent à 6 311 983 DT contre 8 006 276 DT en 2015. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2016	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015
Locations	1 007 382	1 076 093
Entretiens et réparations	202 473	424 904
Primes d'assurance	1 901 177	1 849 150
Etudes, recherches et divers services extérieurs	52 233	36 683
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	532 936	563 643
Formation professionnelle	65 705	201 590
Publicités, publications et relations publiques	38 350	317 657
Transport	91 608	455 978
Voyages et déplacements	110 183	124 372
Missions et réceptions	119 419	140 398
Frais postaux et de télécommunication	245 812	227 394
Services bancaires et assimilés	1 173 074	1 282 869
Impôts et taxes	617 646	1 049 278
Autres charges diverses ordinaires	153 987	256 270
Total	6 311 983	8 006 276

IV.24. CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes supportées en 2016 s'élèvent à 14 080 207 DT contre 12 541 790 DT en 2015. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2016	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015
Intérêts sur emprunts non courants	3 377 163	3 144 018
Intérêts de retard de paiement	3 507 920	3 194 380
Intérêts des comptes courants bancaires	2 304 062	2 486 406
Intérêts sur crédits d'exploitation (Achats de MP)	144 744	735 226
Intérêts sur escomptes des effets à recevoir	658 782	746 974
Intérêts sur financement des exportations	529 089	796 039
Intérêts sur crédits de financement des stocks	32 925	32 131
Autres intérêts et pénalités	3 869 520	1 316 936
Intérêts sur obligations cautionnées	19 147	30 694
Intérêts créditeurs des comptes courants	(11 150)	(8 782)
Pertes et gains de change non réalisés	(151 701)	113 130
Pertes et gains de change réalisés	(56 190)	433 800
Autres charges et produits financiers	(144 104)	(479 160)
Total	14 080 207	12 541 790

IV.25. PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent en 2016 à 29 172 DT contre 19 454 DT en 2015. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2016	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015
Intérêts sur placements	29 172	19 454
Total	29 172	19 454

IV.26. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent en 2016 à 143 030 DT contre 3 126 841 DT en 2015. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2016	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015
Gain sur abandon de créances	-	3 000 000
Produits nets sur cession d'immobilisations	51 608	50 386 (*)
Gains sur dettes prescrites	85 823	41 537 (*)
Autres gains sur éléments non récurrents	5 599	34 918 (*)
Total	143 030	3 126 841

(*) Le sous-poste "Autres gains ordinaires" figurant dans les notes aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2015 pour 126.841 DT a été éclaté à des fins comparatives sous les intitulés "Produits nets sur cession d'immobilisations", "Gains sur dettes prescrites" et "Autres gains sur éléments non récurrents".

IV.27. AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent en 2016 à 360 438 DT contre 28 865 DT en 2015. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2016	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015
Charges nettes sur cession d'immobilisations	31 579	13 441
Perte au titre d'une taxation d'office CNSS	289 497	-
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	3 500	-
Autres pertes ordinaires sur éléments non récurrents	35 862	15 424
Total	360 438	28 865

IV.28. IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge comptabilisée par le groupe au titre de l'impôt sur les bénéfices correspond à celle exigible (courante) en vertu de l'application des règles de liquidation de l'impôt sur les sociétés.

L'impôt sur les sociétés exigible au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 178 377 DT contre 338 011 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

IV.29. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Le détail des amortissements et provisions ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie consolidé se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Dotations aux amortissements	3 297 916	2 594 093
Dotations aux provisions	7 730 165	2 418 012
Reprises sur provisions	(911 125)	(949 989)
Provisions pour IDR	240 236	144 639
Moins value de cession	-	261
Total	10 357 192	4 207 016

IV.30. VARIATION DES STOCKS

Le détail de la variation des stocks ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie consolidé se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Stocks	33 290 299	45 015 253	11 724 953
Total	33 290 299	45 015 253	11 724 953

IV.31. VARIATION DES CREANCES

Le détail de la variation des créances ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie consolidé se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Clients et CR	47 628 797	51 394 899	3 766 103
Total	47 628 797	51 394 899	3 766 103

IV.32. VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail de la variation des autres actifs courants ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie consolidé se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Autres Actifs Courants	15 152 760	20 663 739	5 510 981
Total	15 152 760	20 663 739	5 510 981

IV. 33. VARIATION DES PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le détail de la variation des placements et autres actifs financiers ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie consolidé se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Placements et AAF	1 840 646	214 805	(1 625 842)
Total	1 840 646	214 805	(1 625 842)

IV.34. VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Le détail de la variation des fournisseurs et autres dettes ajustant le résultat net dans l'état de flux de trésorerie consolidé se présente comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation
Fournisseurs d'exploitation	9 504 681	11 475 260	(1 970 579)
Autres passifs courants	68 846 014	60 388 268	8 457 746
Intérêts courus	37 257 413	28 423 227	8 834 186
Dépôts et cautionnements reçus	500	-	500
Total	115 608 608	100 286 755	15 321 854

IV.35. PLUS OU MOINS VALUES DE CESSION

Le détail des plus ou moins values de cession figurant dans l'état de flux de trésorerie consolidé se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Plus ou moins value de cession des immobilisations corporelles SOMACOP	(27 050)	2 678
Moins value de cession des immobilisations corporelles SMTP	7 021	-
Plus value de cession des immobilisations corporelles SOMACOP PLUS	-	(13 547)
Total	(20 029)	(10 869)

IV.36. TRANSFERT DE CHARGES

Le détail des transferts de charges figurant dans l'état de flux de trésorerie consolidé se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Ecart de conversion/Crédits	513 041	25 714
QP des subventions d'investissement inscrite en résultat	(11 400)	(13 365)
Incidence de la variation du taux de change sur les LEL	(15 392)	(15 556)
Total	486 249	(3 207)

IV.37. VARIATION DE L'ECART DE CONVERSION

L'emploi de la méthode indirecte pour l'élaboration de l'état de flux de trésorerie consolidé exige :

- La considération de la variation des actifs et des passifs opérationnels de la filiale marocaine SMTP sur la base des cours de clôture des exercices clos au 31/12/2016 et au 31/12/2015,
- L'expression de tous les flux de trésorerie de ladite filiale marocaine (y compris les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation) selon le cours moyen de la période (cf note III.3 Règles de consolidation - Conversion des états financiers individuels des filiales étrangères).

En conséquence, figure dans l'état de flux de trésorerie consolidé, parmi les ajustements du résultat net, sous l'intitulé « Variation de l'écart de conversion », la différence entre la variation des actifs et des passifs opérationnels de la filiale marocaine exprimée en cours de clôture des exercices 2016 et 2015 et la même variation exprimée au cours moyen de 2016.

Ainsi, la variation de l'écart de conversion s'élève au 31 décembre 2016 à 799 341 DT contre (141 085) DT au 31 décembre 2015.

IV.38. DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le détail des décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles figurant dans l'état de flux de trésorerie consolidé se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Acquisitions de l'exercice	(2 924 398)	(2 468 226)
Acquisitions de l'exercice objet d'opérations de leasing	128 264	-
Retraits de l'exercice	-	431 815
Fournisseurs d'immobilisations au début de l'exercice	(425 398)	(402 291)
Fournisseurs d'immobilisations à la fin de l'exercice	456 729	425 398
Total	(2 764 803)	(2 013 303)

IV.39. ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le détail des encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles figurant dans l'état de flux de trésorerie consolidé se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Encaissements/Cession d'immobilisations corporelles SOMACOP	27 500	500
Encaissements/Cession d'immobilisations corporelles SMTP	24 558	-
Encaissements/Cession d'immobilisations corporelles SOMACOP PLUS	-	21 180
Total	52 058	21 680

IV.40. DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le détail des décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières figurant dans l'état de flux de trésorerie consolidé se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Prêts au personnel	(886)	(8 480)
Dépôts et cautionnements versés	-	(24 930)
Autres créances financières	-	(4 005)
Total	(886)	(37 415)

IV.41. ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le détail des encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières figurant dans l'état de flux de trésorerie consolidé se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Prêts au personnel	23 234	-
Dépôts et cautionnements versés	5 250	-
Autres créances financières	4 577	-
Total	33 062	-

IV.42. DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les décaissements affectés à l'acquisition d'autres actifs non courants en 2016 correspondent aux acquisitions de l'exercice de la filiale SMTP converties au cours de change moyen de l'exercice pour la somme de (32 663) DT contre (33 595) DT en 2015.

IV.43. ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS

Le détail des encaissements provenant des emprunts figurant dans l'état de flux de trésorerie consolidé se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Emprunts bancaires non courants	-	11 886 693
Emprunts leasing	-	335 341
Emprunts liés au cycle d'exploitation	13 194 791	38 350 957
Total	13 194 791	50 572 991

IV.44. DECAISSEMENTS POUR REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Le détail des décaissements pour remboursements d'emprunts figurant dans l'état de flux de trésorerie consolidé se présente comme suit :

Désignation	2016	2015
Remboursement des emprunts bancaires non courants	(2 670 127)	(17 686 509)
Remboursement des emprunts leasing (non courants)	(181 591)	(341 617)
Remboursement/Emprunts liés au cycle d'exploitation	(12 799 485)	(36 721 981)
Total	(15 651 204)	(54 750 107)

IV.45. INCIDENCE DE LA VARIATION DU TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

L'effet de la variation du taux de change sur les liquidités détenues ou dues en monnaies étrangères est présenté dans l'état de flux de trésorerie consolidé d'une manière séparée et s'élève au 31 décembre 2016 à 15 392 DT contre 15 556 DT au 31 décembre 2015.

IV.46. INCIDENCE DE LA CONVERSION DE LA TRESORERIE DES FILIALES ETRANGERES

L'incidence de la conversion de la trésorerie de la filiale étrangère marocaine SMTP au cours moyen de 2016 (compte tenu de l'exigence de présenter la trésorerie au début de l'exercice et la trésorerie à la clôture de l'exercice de ladite filiale aux cours de clôture respectifs des exercices 2015 et 2016) est présentée dans l'état de flux de trésorerie consolidé d'une manière séparée et s'élève au 31 décembre 2016 à 123 090 DT contre (34 979) DT au 31 décembre 2015.

IV.47. TRESORERIES DE DEBUT ET DE FIN DE PERIODE

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2016 présente un solde créditeur de 33 487 008 DT contre un solde de même nature de 35 594 761 DT à la date de clôture de l'exercice 2015. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Liquidités en banques	2 446 722	461 032
Espèces en caisses	80 664	68 219
Chèques à encaisser	2 155 185	3 353 731
Régies d'avance & accreditifs (inférieurs à 3 mois)	-	493 467
Bons de trésor	404 000	404 000
Découverts bancaires	(38 573 579)	(40 375 209)
Total	(33 487 008)	(35 594 761)

V. NOTE SUR LE RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre des exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015, se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de l'exercice, attribuable à la société mère	37 417 595	3 097 206
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	4 207 823	4 207 823
Résultat par action	(8,892)	(0,736)

Le résultat par action (perte par action) ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

VI. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1- Engagements financiers (STIP)

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
a) Garanties réelles					
• Hypothèques					
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd	4 478 050	BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet	57 412 737	BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)	9 792 000	ATB, UBCI		Attijari B	
• Nantissements					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		Attijari B	
b) Effets escomptés et non échus	305 484	ATB			
TOTAL	71 988 271				
2 - Engagements reçus					
a) Garanties personnelles					
• Cautions personnelles des propriétaires	15 100 000				
Caution solidaire	1 000 000	SPG			
Caution solidaire	1 500 000	SPG			
Caution solidaire	3 000 000	SPG			
Caution solidaire	2 000 000	STPCI			(136 669)
Caution solidaire	1 200 000	SOCOP			(2 110 227)
Caution solidaire	400 000	Gros Pneus			(1 037)
Caution solidaire	1 000 000	CSPD			(9 758)
Caution solidaire	1 000 000	SNP			(6 151 364)

Caution solidaire	1 000 000	Béchir Louati			
Caution solidaire	1 500 000	JOMAA			(41 128)
Caution solidaire	500 000	TUNICOM			
Caution solidaire	1 000 000	TUNICOM			
• Cautions bancaires	134 880				
Cautions définitives et cautions d'avances reçues des fournisseurs	134 880	Divers fournisseurs locaux			
b) Garanties réelles					
• Hypothèques	3 350 000				
Hypothèque sur titre foncier n° 34391	500 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282	300 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE			
Hypothèque sur une propriété sise à la Zone industrielle Charguia	1 700 000	STPCM			(1 386 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP			(6 151 364)
• Nantissements	700 000				
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 386 092)
TOTAL	19 284 880				
3 - Engagements réciproques					
• Cautions bancaires au profit de la douane	10 584 756	BH, BNA, ATB, BT, UIB, BFT, BIAT, STB			
• Caution définitive sur marché TRANSTU	54 790	BH			
• Caution bancaire au profit de la CNSS	90 000	BH			
• Caution bancaire au profit de la SNCFT	12 000	BH			
TOTAL	10 741 546				

2- Engagements financiers (SMTP)

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
Engagements donnés					
a) Garanties personnelles					
• Avals et cautions	88 181				
b) Garanties réelles					
• Nantissements	7 148 925				
Contrat de nantissement d'un fonds de commerce	4 198 575	BMCE			
Contrat de nantissement d'un fonds de commerce	2 950 350	SGMB			
TOTAL	7 237 106				

3- Engagements financiers (SOMACOP)

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
Effets escomptés et non échus	2 864 811	STB, BNA			
TOTAL	2 864 811				

4- Dettes garanties par des sûretés (STIP)

Postes concernés	Montant garanti
• Emprunts d'investissement	87 339 942
STB	17 832 418
BFT	8 223 514
Attijari BANK	5 760 158
AMEN BANK	9 974 316
UIB	4 144 000
BNA	39 383 264
BIAT	1 951 176
CNSS	71 096

VII. EVENTUALITES

1- L'acte de consolidation et de restructuration de dette conclu en novembre 2014 avec la BIAT, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard abandonnés par la banque s'élevant à la date de mise en place à la somme de 2.311.686 DT, prévoit une clause résolutoire stipulant qu'à défaut de paiement, à bonne date, des échéances de consolidation, la totalité de la dette initiale majorée des intérêts, frais et commissions deviendra exigible de plein droit et le contrat de consolidation devient caduc et dépourvu d'effet juridique.

Au cours du 2^{ème} semestre 2016, et en raison des difficultés financières qu'elle a connues, la STIP n'a pas pu honorer certaines échéances de consolidation en principal et en intérêts. Toutefois, et jusqu'à la date d'arrêté des présents états financiers, la BIAT n'a pas mis en œuvre la clause résolutoire.

2- Les actes de consolidation et de restructuration de dette conclus, depuis quelques années, avec certaines banques, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard courus postérieurement à la date de mise en place desdits engagements, comportent une clause accordant à ces banques le droit de prononcer la déchéance du terme et de réclamer la totalité de la dette initiale après déduction des règlements effectués et majorée des intérêts correspondants.

Au cours de l'exercice 2016, et en raison des difficultés financières qu'elle a connues, la STIP n'a pas pu honorer certaines échéances de consolidation en principal et en intérêts. Toutefois, jusqu'à la date d'arrêté des présents états financiers, et à l'exception d'Attijari Bank, les autres banques concernées n'ont pas officiellement exercé le droit ci-dessus visé.

Il est actuellement impossible d'anticiper la position définitive des autres banques concernées au sujet de la déchéance du terme pouvant être contractuellement prononcée et, par conséquent, aucun engagement supplémentaire au titre des intérêts de retard pouvant être supportés n'a été constaté au passif du bilan arrêté au 31 décembre 2016.

VIII. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

A- Transactions avec les parties liées (autres que la rémunération des dirigeants)

Les transactions avec les parties liées (autres que les transactions intra-groupe pour lesquelles aucune information à fournir n'est exigée dans les états financiers consolidés par la norme comptable NC 39 relative aux informations sur les parties liées) se détaillent comme suit :

a) Transactions avec la société AFRICA HOLDING

- La création d'un compte courant associé au nom de la société AFRICA HOLDING pour renflouer les fonds nécessaires aux besoins urgents de la STIP et productif d'intérêts au taux de 8% l'an. Ce compte courant présente, au 31 décembre 2016, un solde créditeur de 2.000.000 DT. Les intérêts supportés par la société, en 2016, en rémunération de ce compte s'élèvent à la somme de 17.389 DT.

b) Transactions avec le nouveau PDG de la société mère, M. Abdelkader Dridi

- La création d'un compte courant associé au nom de M. Abdelkader Dridi pour renflouer les fonds nécessaires aux besoins urgents de la STIP et productif d'intérêts au taux de 8% l'an. Aucune somme n'a alimenté ce compte courant en 2016 et, par conséquent, aucun intérêt n'a été supporté à ce titre.
- La garantie personnelle, par M. Abdelkader Dridi, à hauteur de 2.000.000 DT, d'un financement en devises de 3.700.000 DT accordé, en 2016, à la STIP par la Banque de l'Habitat en vue de débloquer les marchandises stockées au port pour non règlement des fournisseurs.

B- Rémunérations des dirigeants de la société mère

I- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations de l'ancien Président Directeur Général M. Riadh Berrjeb (en fonction du 1^{er} janvier 2016 au 7 septembre 2016). Le nouveau Président Directeur Général M. Abdelkader Dridi a renoncé, compte tenu de la situation financière actuelle de la STIP, à toute rémunération ou avantage en nature au titre de ses fonctions, et ce jusqu'à nouvel ordre. Les rémunérations de M. Riadh Berrjeb comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires, et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un autre avantage à court terme décidé par le conseil d'administration du 7 septembre 2016 sous forme d'une gratification pour fin de mission égale à 4 mois de salaires à l'instar de ses prédécesseurs.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière (pour période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 septembre 2016) comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1^{er} septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1^{er} septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

II- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16
Avantages à court terme	122.367	40.931
TOTAL	122.367	40.931

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/16
Avantages à court terme	15.088	0
TOTAL	15.088	0

IX. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

1- Une Assemblée Générale Extraordinaire de la société mère a eu lieu en date du 28 juin 2017 et a décidé, conformément aux dispositions de l'article 310 du code des sociétés commerciales, une réduction du capital à néant et une augmentation du capital en numéraire de 12.623.469 DT.

2- Le tribunal de commerce de Casablanca a ordonné, en date du 25 septembre 2017, l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire à l'encontre de la filiale SMTP Amine installée au Maroc et a procédé à la désignation d'un juge commissaire et d'un syndic.

3- Les états financiers consolidés ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 26 octobre 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

X. RECLASSEMENTS AU NIVEAU DE CERTAINS POSTES DE L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE :

Afin d'améliorer la présentation de ses flux de trésorerie conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte de certains reclassements.

A des fins comparatives, l'état des flux de trésorerie publié au 31 décembre 2015 a été retraité, en pro-forma.

Les reclassements opérés sont récapitulés dans le tableau suivant :

Libellé	Ancien poste	Nouveau poste	Exercice clos le 31/12/2015
Au niveau de l'état des flux de trésorerie			
Dotations aux amortissements et aux provisions	Dotations aux amortissements et aux provisions	Amortissements et provisions	4 403 390
Reprises sur amortissements et provisions	Reprises sur amortissements et provisions	Amortissements et provisions	(196 374)
Différences de change sur liquidités et équivalents de liquidités	Différences de change sur liquidités et équivalents de liquidités	Transfert de charges	(15 556)
Transfert de charges	Transfert de charges	Transfert de charges	12 349

XI. SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

+

<i>Produits</i>		<i>Charges</i>		<i>Solde</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
<i>Revenu</i>	57 828 118					
<i>Autres produits d'exploitation</i>	152 827					
<i>Production stockée</i>		<i>Déstockage de production</i>	10 593 466			
<i>Production immobilisée</i>						
Total	57 980 945	Total	10 593 466	= Production	47 447 479	107 133 229
* Production	47 447 479	<i>Achats consommés</i>	26 679 466	= Marge sur coût matières	20 768 293	49 785 324
* Marge sur coût matières	20 768 293	<i>Autres charges externes</i>	5 694 117			
<i>Subventions d'exploitation</i>						
Total	20 768 293	Total	5 694 117	= Valeur ajoutée brute	15 073 956	42 628 326
* Valeur ajoutée brute	15 073 956	<i>Rapports et taxes</i>	61 7 646			
		<i>Charges de personnel</i>	29 178 747			
Total	15 073 956	Total	29 178 747	= Excédent (insuffisance) brut d'exploitation	(14 722 437)	10 795 832
* Excédent brut d'exploitation		* Insuffisance brute d'exploitation	14 722 437			
<i>Autres produits ordinaires</i>	149 090	<i>Autres charges ordinaires</i>	360 438			
<i>Produits financiers</i>	29 172	<i>Charges financières</i>	14 080 207			
<i>Transfert et reprises de charges</i>		<i>Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires</i>	10 012 630			
		<i>Impôt sur le résultat ordinaire</i>	178 377			
Total	172 262	Total	39 354 089	= Résultat des activités ordinaires (+ ou -)	(39 182 829)	(3 328 727)
* Résultat positif des activités ordinaires		* Résultat négatif des activités ordinaires	39 182 829			
<i>Gains extraordinaires</i>		<i>Pertes extraordinaires</i>				
<i>Part revenant aux titulaires résidents</i>	1 764 292					
<i>Effet positif des modifications comptables</i>		<i>Effet négatif des modifications comptables</i>				
Total	1 764 292	Total	39 182 829	= Résultat net après modifications comptables	(37 417 537)	(3 097 204)

Rapport des commissaires aux comptes sur l'audit des États financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de pneumatiques,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport.

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci joints de la SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES et de ses filiales comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016 ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés :

2- La direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans le groupe relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers consolidés.

Opinion :

6- A notre avis, les états financiers consolidés de la SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES, annexés au présent rapport sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphes d'observation :

7- Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers consolidés qui décrivent certaines situations. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

7-1- La note II.2 aux états financiers consolidés qui indique que le groupe a accusé une perte nette consolidée de 37.417.595 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, portant les capitaux propres consolidés arrêtés à cette date à la somme négative de 189.993.614 DT. La même note indique, également, que sur une base consolidée, le passif exigible était, au 31 décembre 2016, supérieur de 160.203.127 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 190.030.834 DT au total de l'actif.

Comme il est indiqué à la note II.2 aux états financiers consolidés, cette situation, conjuguée aux autres points exposés dans la même note et dans la note IX.2, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

7-2- La note VII aux états financiers qui souligne des incertitudes, consécutives à l'incapacité de la STIP à honorer en 2016 certaines échéances d'emprunts restructurés, se rapportant, d'une part, à la faculté de la mise en œuvre par la BIAT de la clause résolutoire stipulée dans l'acte de consolidation et de restructuration de sa créance et ayant donné à la comptabilisation, en 2014, d'un abandon des intérêts de retard s'élevant, à cette date, à la somme de 2.311.686 DT, et d'autre part, à la faculté de l'exercice par les autres banques, à l'exception d'Attijari Bank, ayant conclu avec les STIP des actes de consolidation et de restructuration de dettes, de leur droit contractuel de prononcer la déchéance du terme et de réclamer la totalité de la dette initiale après déduction des règlements effectués majorée des intérêts de retard correspondants.

Fait à Tunis, le 26 octobre 2017

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Anis LAADHAR

Financial Auditing & Consulting
Fadhel JAOUA

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 21.383.927, un actif net de D : 21.284.383 et un bénéfice de la période de D : 173.006.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 30 septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les disponibilités et les dépôts à vue représentent au 30 septembre 2017, 20,56% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Placement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 67.438, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le troisième trimestre s'élève à D : 16.998, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 50.440.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 25 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2017	30/09/2016	Année 2016
Portefeuille-titres	4	16 195 955	18 201 539	16 945 694
Obligations et valeurs assimilées		15 993 131	17 144 498	16 740 700
Tires des Organismes de Placement Collectif		202 824	1 057 041	204 994
Placements monétaires et disponibilités		5 095 969	8 821 743	6 513 042
Placements monétaires	5	5 095 909	8 812 865	6 512 811
Disponibilités		60	8 878	231
Créances d'exploitation	6	92 003	16 555	35 777
TOTAL ACTIF		21 383 927	27 039 837	23 494 513
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	46 986	66 361	58 955
Autres créditeurs divers	8	52 558	9 810	9 029
TOTAL PASSIF		99 544	76 171	67 984
ACTIF NET				
Capital	9	20 754 662	26 326 949	22 689 797
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		196	257	222
Sommes distribuables de la période		529 525	636 460	736 510
ACTIF NET		21 284 383	26 963 666	23 426 529
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		21 383 927	27 039 837	23 494 513

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	203 406	622 966	217 898	609 940	826 184
Revenus des obligations et valeurs assimilées		203 406	615 802	217 898	573 666	789 910
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	7 164	-	36 274	36 274
Revenus des placements monétaires	11	26 895	83 951	87 400	298 662	359 747
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		230 301	706 917	305 298	908 602	1 185 931
Charges de gestion des placements	12	(46 986)	(136 298)	(66 361)	(196 273)	(255 228)
REVENU NET DES PLACEMENTS		183 315	570 619	238 937	712 329	930 703
Autres charges	13	(5 827)	(17 002)	(8 180)	(24 207)	(31 525)
Contribution conjoncturelle	8	(16 998)	(50 440)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		160 490	503 177	230 757	688 122	899 178
Régularisation du résultat d'exploitation		21 057	26 348	(101 317)	(51 662)	(162 668)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		181 547	529 525	129 440	636 460	736 510
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(21 057)	(26 348)	101 317	51 662	162 668
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		12 316	27 557	20 369	16 194	23 172
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		200	2 724	200	5 134	17 463
Frais de négociation de titres		-	-	-	(1)	(1)
RESULTAT DE LA PERIODE		173 006	533 458	251 326	709 449	939 812

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	173 006	533 458	251 326	709 449	939 812
Résultat d'exploitation	160 490	503 177	230 757	688 122	899 178
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	12 316	27 557	20 369	16 194	23 172
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	200	2 724	200	5 134	17 463
Frais de négociation de titres	-	-	-	(1)	(1)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(635 701)	-	(978 397)	(978 397)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 049 814	(2 039 903)	(5 102 252)	5 818 161	2 050 661
Souscriptions					
- Capital	2 851 581	24 610 856	5 471 958	47 742 498	61 313 167
- Régularisation des sommes non distribuables	3 333	17 020	1 745	27 615	46 795
- Régularisation des sommes distribuables	59 592	822 380	100 654	1 630 217	2 040 511
Rachats					
- Capital	(1 824 004)	(26 577 785)	(10 470 433)	(42 169 230)	(59 391 077)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 163)	(15 507)	(4 156)	(26 591)	(51 052)
- Régularisation des sommes distribuables	(38 525)	(896 867)	(202 020)	(1 386 348)	(1 907 683)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 222 820	(2 142 146)	(4 850 926)	5 549 213	2 012 076
ACTIF NET					
En début de période	20 061 563	23 426 529	31 814 592	21 414 453	21 414 453
En fin de période	21 284 383	21 284 383	26 963 666	26 963 666	23 426 529
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	196 229	226 064	312 381	206 883	206 883
En fin de période	206 467	206 467	262 500	262 500	226 064
VALEUR LIQUIDATIVE	103,089	103,089	102,719	102,719	103,628
TAUX DE RENDEMENT	0,83%	2,62%	0,86%	2,42%	3,30%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 30 septembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017, à D : 16.195.955 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		15 440 564	15 993 131	75,14%
<u>Obligations des sociétés</u>		4 534 556	4 683 334	22,00%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	30 000	30 566	0,14%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	100 000	100 992	0,47%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	105 022	105 428	0,50%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	120 000	124 176	0,58%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	80 000	84 040	0,39%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	160 000	165 734	0,78%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	14 284	14 707	0,07%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	200 000	210 899	0,99%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3 %	1 500	30 000	31 189	0,15%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	300 000	303 516	1,43%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	37 500	38 702	0,18%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	64 290	67 131	0,32%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	240 000	251 212	1,18%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	20 000	20 630	0,10%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	60 000	62 752	0,29%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	100 000	101 231	0,48%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	210 000	218 535	1,03%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	120 000	122 173	0,57%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	160 000	163 630	0,77%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	24 000	24 497	0,12%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	210 000	221 831	1,04%

Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	160 000	168 393	0,79%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	206 435	0,97%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	30 000	30 876	0,15%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	106 620	108 998	0,51%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	20 000	20 840	0,10%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	80 000	84 456	0,40%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	40 000	41 535	0,20%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	120 000	124 757	0,59%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	40 000	40 985	0,19%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	300 000	314 873	1,48%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	150 000	152 441	0,72%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	204 783	0,96%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	207 168	0,97%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	206 081	0,97%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	140 000	140 696	0,66%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	42 840	44 402	0,21%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	120 000	122 044	0,57%
Emprunt National		229 445	233 424	1,10%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	80 000	81 111	0,38%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	87 500	88 754	0,42%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	61 945	63 559	0,30%
Bons du trésor assimilables		10 676 563	11 076 373	52,04%
BTA 01-2018 - 5,3%	500	491 550	514 081	2,42%
BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	207 426	0,97%
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	203 745	0,96%
BTA 02-2020 - 5,5%	700	676 325	709 573	3,33%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 040	1 001 858	1 064 776	5,00%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	912 932	4,29%

BTA 02-2022 - 6%	800	776 900	806 471	3,79%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	745 462	3,50%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	489 799	2,30%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	998 713	4,69%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	499 532	2,35%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	895 169	4,21%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	700 928	3,29%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 328 681	6,24%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	999 085	4,69%
Titres des Organismes de Placement Collectif		201 446	202 824	0,95%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 942	201 446	202 824	0,95%
Total		15 642 010	16 195 955	76,09%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				75,74%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 5.095.909 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
Dépôt à vue		4 381 250	4 397 533	20,66%
Banque Nationale Agricole		4 381 250	4 397 533	20,66%
Billet de trésorerie	700 000	689 558	698 376	3,28%
SOMOCER au 15/10/2017 (90 jours) au taux de 7,6%	700 000	689 558	698 376	3,28%
Total général		5 070 808	5 095 909	23,94%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			23,83%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2017 à D : 92.003 contre D : 16.555 au 30 septembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et rachats	91 939	16 433	35 740
Autres	64	122	37
Total	92 003	16 555	35 777

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2017 à D : 46.986 contre D : 66.361 au 30 septembre 2016 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Maxula Bourse	31 499	44 488	39 523
Banque Nationale Agricole (dépôt)	9 292	13 124	11 659
Banque Nationale Agricole (distribution)	6 195	8 749	7 773
Total	46 986	66 361	58 955

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 52.558 contre D : 9.810 au 30 septembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	1 735	2 263	2 102
TCL	383	235	254
Retenu à la source à payer	-	7 312	6 673
Contribution conjoncturelle (*)	50 440	-	-
Total	52 558	9 810	9 029

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA PLACEMENT-SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 67.438, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du troisième trimestre s'est élevée à D : 16.998, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 50.440.

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2016

Montant	22 689 797
Nombre de titres	226 064
Nombre d'actionnaires	500

Souscriptions réalisées

Montant	24 610 856
Nombre de titres émis	245 204
Nombre d'actionnaires nouveaux	435

Rachats effectués

Montant	(26 577 785)
Nombre de titres rachetés	(264 801)
Nombre d'actionnaires sortants	(439)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	27 557
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 724
Régularisation des sommes non distribuables	1 513
Frais de négociation de titres	-

Capital au 30-09-2017

Montant	20 754 662
Nombre de titres	206 467
Nombre d'actionnaires	496

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 203.406 pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2017 contre D : 217.898 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
Revenus des obligations					
- intérêts	67 958	211 566	83 299	245 323	325 311
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	135 448	404 236	134 599	328 343	464 599
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	-	7 164	-	36 274	36 274
TOTAL	203 406	622 966	217 898	609 940	826 184

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2017 à D : 26.895 contre D : 87.400 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2016, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et les billets de trésorerie et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	16 259	34 820	19 644	70 138	90 202
Intérêts des certificats de dépôt	-	1 323	49 224	137 065	159 555
Intérêts des billets de trésorerie	10 636	47 808	18 532	91 459	109 990
TOTAL	26 895	83 951	87 400	298 662	359 747

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2017 à D : 46.986 contre D : 66.361 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2016, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Année</u> <u>2016</u>
Commission de gestion	31 499	91 373	44 488	131 580	171 103
Commission de dépôt	9 292	26 955	13 124	38 816	50 475
Commission de distribution	6 195	17 970	8 749	25 877	33 650
Total	46 986	136 298	66 361	196 273	255 228

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2017 à D : 5.827 contre D : 8.180 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2016, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Année</u> <u>2016</u>
Redevance du CMF	5 250	15 229	7 415	21 930	28 517
TCL	577	1 770	764	2 264	2 982
Autres	-	3	1	13	26
Total	5 827	17 002	8 180	24 207	31 525

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.698.880, un actif net de D : 4.660.796 et un bénéfice de la période de D : 39.872.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 30 septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les placements monétaires et les disponibilités représentent au 30 septembre 2017, 7,57% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, les emplois en titres émis par la « CIL » représentent, au 30 septembre 2017, 11,13% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Investissement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 24.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le troisième trimestre s'élève à D : 6.137, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 18.661.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 25 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>4 311 411,008</u>	<u>6 776 025,363</u>	<u>5 886 997,350</u>
Obligations et valeurs assimilées		4 211 867,854	6 306 563,645	5 539 736,445
Tires des Organismes de Placement Collectif		99 543,154	469 461,718	347 260,905
Placements monétaires et disponibilités		<u>355 663,065</u>	<u>2 731 155,685</u>	<u>1 554 506,747</u>
Placements monétaires	5	345 141,226	2 727 387,381	1 549 772,943
Disponibilités		10 521,839	3 768,304	4 733,804
Créances d'exploitation	6	<u>31 806,091</u>	<u>285,562</u>	<u>97 600,019</u>
TOTAL ACTIF		<u>4 698 880,164</u>	<u>9 507 466,610</u>	<u>7 539 104,116</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	18 968,932	19 943,485	18 646,095
Autres créditeurs divers	8	19 115,594	3 378,448	3 681,731
TOTAL PASSIF		<u>38 084,526</u>	<u>23 321,933</u>	<u>22 327,826</u>
ACTIF NET				
Capital	9	4 550 186,366	9 229 114,065	7 254 075,368
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		18,892	70,463	59,707
Sommes distribuables de la période		110 590,380	254 960,149	262 641,215
ACTIF NET		<u>4 660 795,638</u>	<u>9 484 144,677</u>	<u>7 516 776,290</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>4 698 880,164</u>	<u>9 507 466,610</u>	<u>7 539 104,116</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2016</i>	<i>Année 2016</i>	
Revenus du portefeuille-titres	10	54 485,193	184 955,391	78 392,248	245 440,265	320 035,553
Revenus des obligations et valeurs assimilées		54 485,193	181 013,511	78 392,248	241 863,364	316 458,652
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	3 941,880	-	3 576,901	3 576,901
Revenus des placements monétaires	11	2 629,113	11 311,820	24 052,582	78 371,286	98 137,662
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		57 114,306	196 267,211	102 444,830	323 811,551	418 173,215
Charges de gestion des placements	12	(12 605,829)	(38 699,030)	(19 699,872)	(59 680,893)	(77 933,508)
REVENU NET DES PLACEMENTS		44 508,477	157 568,181	82 744,958	264 130,658	340 239,707
Autres charges	13	(1 314,097)	(4 451,059)	(2 403,802)	(7 320,847)	(9 603,181)
Contribution Conjoncturelle	8	(6 136,860)	(18 660,995)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		37 057,520	134 456,127	80 341,156	256 809,811	330 636,526
Régularisation du résultat d'exploitation		(13 708,320)	(23 865,747)	126,922	(1 849,662)	(67 995,311)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		23 349,200	110 590,380	80 468,078	254 960,149	262 641,215
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		13 708,320	23 865,747	(126,922)	1 849,662	67 995,311
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 802,228	9 455,496	4 877,982	19 583,313	7 312,088
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		12,000	(4 188,977)	9,000	13 795,720	30 656,846
RESULTAT DE LA PERIODE		39 871,748	139 722,646	85 228,138	290 188,844	368 605,460

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2016</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>39 871,748</u>	<u>139 722,646</u>	<u>85 228,138</u>	<u>290 188,844</u>	<u>368 605,460</u>
Résultat d'exploitation	37 057,520	134 456,127	80 341,156	256 809,811	330 636,526
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 802,228	9 455,496	4 877,982	19 583,313	7 312,088
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	12,000	(4 188,977)	9,000	13 795,720	30 656,846
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(186 117,428)</u>	<u>-</u>	<u>(308 751,300)</u>	<u>(308 751,300)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(679 871,857)</u>	<u>(2 809 585,870)</u>	<u>(6 370,738)</u>	<u>(510 317,335)</u>	<u>(2 556 102,338)</u>
Souscriptions					
- Capital	129 094,902	1 858 579,272	282 922,060	4 494 381,294	4 988 682,674
- Régularisation des sommes non distribuables	58,941	925,158	891,700	13 994,276	15 982,216
- Régularisation des sommes distribuables	2 389,984	61 602,964	6 115,939	186 136,699	203 537,927
Rachats					
- Capital	(794 845,472)	(4 566 617,318)	(289 416,687)	(4 969 909,548)	(7 436 141,406)
- Régularisation des sommes non distribuables	(466,164)	(2 042,633)	(894,696)	(14 947,565)	(24 633,625)
- Régularisation des sommes distribuables	(16 104,048)	(162 033,313)	(5 989,054)	(219 972,491)	(303 530,124)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(640 000,109)</u>	<u>(2 855 980,652)</u>	<u>78 857,400</u>	<u>(528 879,791)</u>	<u>(2 496 248,178)</u>
ACTIF NET					
En début de période	5 300 795,747	7 516 776,290	9 405 287,277	10 013 024,468	10 013 024,468
En fin de période	4 660 795,638	4 660 795,638	9 484 144,677	9 484 144,677	7 516 776,290
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	51 151	71 195	90 691	95 313	95 313
En fin de période	44 617	44 617	90 627	90 627	71 195
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>104,462</u>	<u>104,462</u>	<u>104,650</u>	<u>104,650</u>	<u>105,580</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>0,80%</u>	<u>2,44%</u>	<u>0,91%</u>	<u>3,02%</u>	<u>3,90%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017, à D 4.311.411,008 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		4 064 330,150	4 211 867,854	90,37%
<u>Obligations de sociétés</u>		2 482 325,900	2 552 355,497	54,76%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	139 977,000	140 018,267	3,00%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	40 000,000	40 754,849	0,87%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	40 000,000	40 396,800	0,87%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	100 000,000	100 613,699	2,16%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	79 996,100	82 863,582	1,78%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	123 016,000	127 022,399	2,73%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	53 309,200	54 664,715	1,17%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	90 000,000	94 204,603	2,02%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	112 500,000	116 240,213	2,49%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1 500	30 000,000	30 944,548	0,66%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	80 000,000	83 669,918	1,80%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	60 000,000	60 738,543	1,30%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	120 000,000	124 877,326	2,68%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	90 001,800	91 627,168	1,97%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	120 000,000	126 760,504	2,72%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1 000	20 000,000	20 488,943	0,44%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 000	20 000,000	20 583,759	0,44%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	235 000,000	242 532,877	5,20%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	79 963,800	81 750,634	1,75%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	45 000,000	45 991,667	0,99%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1 500	60 000,000	63 341,589	1,36%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	80 000,000	83 171,595	1,78%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	100 000,000	104 957,808	2,25%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	100 000,000	103 584,110	2,22%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	60 000,000	60 524,712	1,30%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	105 000,000	105 521,951	2,26%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	28 562,000	29 472,664	0,63%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	120 000,000	122 043,616	2,62%
Obligations Attijari Bank Subordonné 2017 CAT A au taux de 7,4%	1 500	150 000,000	152 992,438	3,28%
<u>Emprunt National</u>		87 500,000	88 754,286	1,90%
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	87 500,000	88 754,286	1,90%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 494 504,250	1 570 758,071	33,70%
BTA-5,5%-7ANS- Octobre 2018	400	387 300,000	415 149,479	8,91%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	304 281,525	6,53%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	102 471,221	2,20%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	244 986,075	5,26%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	199 403,709	4,28%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	99 675,121	2,14%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	204 790,941	4,39%
<u>Titres des Organismes de Placement Collectif</u>		100 820,527	99 543,154	2,14%
<u>Actions SICAV</u>				
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	722,029	0,02%
GO SICAV	975	100 097,400	98 821,125	2,12%
Total		4 165 150,677	4 311 411,008	92,50%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			91,75%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 345.141,226 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
<i>Dépôt à vue</i>		341 724,588	345 141,226	7,41%
AMEN BANK		341 724,588	345 141,226	7,41%
Total général		341 724,588	345 141,226	7,41%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			7,35%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 31.806,091 contre D : 285,562 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et rachats	4 567,553	-	31 558,254
Intérêts échus sur certificats de dépôt à encaisser	-	-	965,500
Obligations échus à encaisser	26 904,000	-	64 790,000
Cession de BTA à encaisser	0,000	-	-
Autres	334,538	285,562	286,265
Total	31 806,091	285,562	97 600,019

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2017 à D : 18.968,932 contre D : 19.943,485 au 30 septembre 2016 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Smart Asset Management	4 441,267	7 592,302	7 208,161
Maxula Bourse	10 631,441	9 163,681	8 587,575
Rémunération du dépositaire	3 896,224	3 187,502	2 850,359
Total	18 968,932	19 943,485	18 646,095

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 19.115,594 contre D : 3.378,448 au 30 septembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	732,424	-
Redevance du CMF	387,522	778,156	682,378
Retenue à la source sur commissions	-	1 801,478	2 932,276
Contribution Conjoncturelle (*)	18 660,995	-	-
Autres	67,077	66,390	67,077
Total	19 115,594	3 378,448	3 681,731

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 24.798, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du troisième trimestre s'est élevée à D : 6.137, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 18.661.

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2017, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2016

Montant	7 254 075,368
Nombre de titres	71 195
Nombre d'actionnaires	100

Souscriptions réalisées

Montant	1 858 579,272
Nombre de titres émis	18 241
Nombre d'actionnaires nouveaux	19

Rachats effectués

Montant	(4 566 617,318)
Nombre de titres rachetés	(44 819)
Nombre d'actionnaires sortants	(21)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(4 188,977)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 455,496
Régularisation des sommes non distribuables	(1 117,475)

Capital au 30-09-2017

Montant	4 550 186,366
Nombre de titres	44 617
Nombre d'actionnaires	98

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 54.485,193 pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017, contre D : 78.392,248 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2017	Du 01/01 Au 30/09/2017	Du 01/07 Au 30/09/2016	Du 01/01 Au 30/09/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
Revenus des obligations					
- intérêts	35 499,216	109 230,550	42 798,749	135 734,254	175 833,304
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	18 985,977	71 782,961	35 593,499	106 129,110	140 625,348
<u>Dividendes</u>					
Revenus des Titres OPCVM					
- des titres OPCVM	-	3 941,880	-	3 576,901	3 576,901
TOTAL	54 485,193	184 955,391	78 392,248	245 440,265	320 035,553

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 2.629,113 contre D : 24.052,582 pour la même période de l'exercice 2016, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue, et se détaille comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2017	Du 01/01 Au 30/09/2017	Du 01/07 Au 30/09/2016	Du 01/01 Au 30/09/2016	Année 2016
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	1 153,474	15 146,557	15 146,557
Intérêts des dépôts à vue	2 629,113	5 958,090	2 300,911	6 914,947	10 431,598
Intérêts des certificats de dépôt	-	5 353,730	20 598,197	56 309,782	72 559,507
TOTAL	2 629,113	11 311,820	24 052,582	78 371,286	98 137,662

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 12.605,829 contre D : 19.699,872 pour la même période de l'exercice 2016, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2017	Du 01/01 Au 30/09/2017	Du 01/07 Au 30/09/2016	Du 01/01 Au 30/09/2016	Année 2016
Commission de gestion	4 441,267	14 745,703	7 592,302	22 990,172	30 198,772
Commission de distribution	4 484,562	15 553,327	9 163,570	27 854,721	36 442,736
Commission de dépôt	3 680,000	8 400,000	2 944,000	8 836,000	11 292,000
Total	12 605,829	38 699,030	19 699,872	59 680,893	77 933,508

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 1.314,097 contre D : 2.403,802 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2017	Du 01/01 Au 30/09/2017	Du 01/07 Au 30/09/2016	Du 01/01 Au 30/09/2016	Année 2016
Redevance du CMF	1 260,709	4 279,531	2 366,652	7 181,495	9 412,657
Commissions bancaires	53,388	171,528	37,150	139,352	190,524
Total	1 314,097	4 451,059	2 403,802	7 320,847	9 603,181

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.